

## TEXTES PARUS AU JOURNAL OFFICIEL

■ *Journal officiel* du 12 mars 2011

### **Arrêté du 28 décembre 2010 relatif à l'habilitation d'un organisme à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage**

NOR : ETSD1102532A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, et la ministre auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 6242-1 et R. 6242-1 ;

Vu la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu le décret n° 72-283 du 12 avril 1972 modifié relatif à la taxe d'apprentissage et portant application des dispositions de la loi n° 71-578 du 16 juillet 1971 relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles ;

Vu le décret n° 2002-597 du 24 avril 2002 relatif au financement des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage et à la taxe d'apprentissage ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2003 portant composition du dossier de demande d'agrément prévu à l'article 7-I du décret n° 72-283 du 12 avril 1972 relatif à la taxe d'apprentissage, modifié par le décret n° 2002-597 du 24 avril 2002 ;

Vu la demande présentée le 15 juin 2010 par le Fonds national d'assurance formation de l'industrie hôtelière (FAFIH), en vue d'être habilité pour collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage ;

L'organisme FAFIH entendu le 15 octobre 2010 ;

Après avis du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie en date du 8 décembre 2010,

Arrêtent :

Art. 1<sup>er</sup>. – Est habilité au titre de l'article L. 6242-1 du code du travail à collecter les versements des entreprises pouvant donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage : le Fonds national d'assurance formation de l'industrie hôtelière (FAFIH).

Champ géographique : national.

Secteur d'activité : hôtellerie, restauration et activités connexes.

Art. 2. – L'habilitation prend effet pour la première fois pour les versements des entreprises au titre de leur contribution assise sur les salaires de l'année 2010.

Art. 3. – L'organisme agréé, cité à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, a l'obligation de transmettre à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, sous-direction des politiques de formation et du contrôle, au plus tard le 30 avril de l'année suivant l'année de collecte, un état de la collecte et de la répartition au titre de la taxe d'apprentissage, établi conformément au modèle annexé au présent arrêté, accompagné des documents comptables de synthèse du dernier exercice clos (bilan, compte de résultat, annexe comptable complète) et d'un exemplaire du bordereau d'appel de collecte et du reçu délivré aux entreprises versantes.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2010.

*Le ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,*  
XAVIER BERTRAND

*Le ministre du budget, des comptes publics,  
de la fonction publique et de la réforme de l'État,  
porte-parole du Gouvernement,*

FRANÇOIS BAROIN

*La ministre auprès du ministre du travail,  
de l'emploi et de la santé,  
chargée de l'apprentissage  
et de la formation professionnelle,*  
NADINE MORANO

ANNEXE

**A - CARACTERISTIQUES DE L'ORGANISME COLLECTEUR DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE**

**A1 - IDENTIFICATION**

Dénomination  
 Sigle  
 Siret  
 Rue  
 Code Postal  
 Ville  
 Téléphone  
 Adresse électronique institutionnelle  
 Civilité du directeur   
 Nom du directeur  
 Prénom du directeur  
 Personne à contacter  
 Civilité   
 Nom  
 Prénom  
 Fonction exercée  
 Téléphone direct  
 Adresse électronique

**A2 - HABILITATION**

Décision d'habilitation   
 Décision d'agrément   
 Habilitation à collecter au titre de l'article R. 116-25 du code du travail   
 Date de l'acte portant habilitation à collecter

**A3 - CHAMP GEOGRAPHIQUE ET/OU PROFESSIONNEL**

Géographique  
 Professionnel  
 National  Régional

**A4 - STATUT JURIDIQUE**

Cocher la case correspondante

Association loi de 1901

Association loi de 1908

Chambre consulaire

Autre

Préciser

**A5 - ACTIVITES**

Activité principale

Activité(s) annexe(s) :

**A6 - CARACTERISTIQUES DE LA COLLECTE**

Nombre d'entreprises versantes

**A7 - DELEGATION DE COLLECTE**

**A7\_1 CONVENTION DE DELEGATION DE COLLECTE**

Convention de délégation de collecte		Modification de convention de délégation de collecte	
Identification du délégataire	Date avis du service de contrôle	Identification du délégataire	Date avis du service de contrôle
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et adresse		Nom et adresse	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Ajout extension			
Supprimer extension			

**A7\_2 DENONCIATION OU EXPIRATION DE CONVENTION DE DELEGATION DE COLLECTE**

Identification du délégataire	Date de dénonciation ou d'expiration de la convention - date d'effet de la dénonciation
Nom et adresse	
Commentaires éventuels :	
Ajout extension	
Supprimer extension	

**B - COLLECTE**  
**B1 - MONTANT DE LA COLLECTE ENCAISSEE**

Collecte totale	0	dont réalisé dans le cadre d'une délégation de collecte exprimée en euros		0 €
dont réalisée par l'O.C.T.A.		exprimée en pourcentage		%
exprimée en pourcentage	%	0 €		0 €
Calcul				

**B2 - MONTANT DES FONDS COLLECTES**

QUOTA			
FNDMA		Versements pré-affectés	0
Concours financiers obligatoires CFA/SA		Versements pré-affectés	0
Subventions CFA/SA/écoles d'entreprises		Versements pré-affectés	0
		Versements non-affectés	0
TOTAL Quota		Total versements pré-affectés	0
		Total versements non affectés	0
		Total Quota	0

HORS QUOTA				
	Total hors quota	dont barème	dont hors barème	
Versements pré-affectés	0	0	0	0
Versements non affectés	0	0	0	0
Hors quota	0	0	0	0

TOTAL DES FONDS COLLECTES			
Versements pré-affectés			0
Versements non affectés			0
Total des fonds collectés			0
Calcul			

**B3 - OPERATIONS DE COLLECTE ET DE GESTION**

Modalités de calcul pour une première année de collecte d'un OCTA postérieure à 2004, suite à une habilitation à collecter

Frais de collecte et de gestion estimés plafonnés	0
Intérêts produits par les placements financiers	0
Frais de collecte et de gestion estimés plafonnés nets	CGI

Modalités de calcul à compter de la seconde campagne de collecte d'un OCTA

Frais de collecte et de gestion réels plafonnés N-1	0
Intérêts produits par les placements financiers N-1	0
Reliquat d'intérêts produits par les placements financiers N-1	0
Frais de collecte et de gestion réels plafonnés nets N-1	0
Rappel frais de collecte et de gestion estimés nets N-1	0
Solde des frais de collecte et de gestion N-1	0
Frais de collecte et de gestion estimés plafonnés N	0
Intérêts produits par les placements financiers	0
Solde des frais de collecte et de gestion N-1	0
Frais de collecte et de gestion estimés plafonnés nets N	CGI
Frais de collecte et de gestion	CGI

Modalités d'imputation des frais de collecte et de gestion

Frais de collecte et de gestion sur les sommes pré-affectées dans la limite de 1,5%	0
Frais de collecte et de gestion sur les sommes non-affectées dans la limite de 1,5%	0
Frais de collecte et de gestion sur les sommes non affectées au titre du solde	0

Calcul

**C - REPARTITION**

**C1 - MONTANT DES SOMMES A REPARTIR**

Sommes pré-affectées	0
Sommes non affectées	0
Total des sommes à répartir	0
Calcul	

**C2 - MONTANT DES FONDS REPARTIS**

QUOTA	
FNDMA	Versements pré-affectés 0
Concours financiers obligatoires CFA/SA	Versements pré-affectés 0
Subventions CFA/SA/écoles d'entreprises	Versements pré-affectés 0
	Versements non-affectés 0
Quota	Versements pré-affectés 0
	Versements non affectés 0
	Total Quota 0

HORS QUOTA	
Reversements des sommes pré-affectées aux établissements bénéficiaires	Versements pré-affectés 0
Reversements des sommes non affectées aux établissements bénéficiaires	Versements non affectés 0
Sommes destinées aux actions de promotion (art. R. 116-25 du code du travail)	Versements non affectés 0
Hors quota	Versements pré-affectés 0
	Versements non affectés 0
	Total hors quota 0

TOTAL DES FONDS REPARTIS	
Reversements pré-affectés	0
Répartition des sommes non affectées	0
Total des fonds répartis	0
Calcul	

## C3 - AFFECTATION DES SOMMES COLLECTÉES

## C3\_1 VENTILATION PAR REGION DES FONDS REPARTIS

Région	Montant total des fonds répartis dans la région	dont Montant des fonds attribués aux centres et sections d'apprentissage implantés dans la région
Alsace	0	0
Aquitaine	0	0
Auvergne	0	0
Bourgogne	0	0
Bretagne	0	0
Centre	0	0
Champagne-Ardenne	0	0
Corse	0	0
Franche-Comté	0	0
Ile de France	0	0
Languedoc-Roussillon	0	0
Limousin	0	0
Lorraine	0	0
Midi-Pyrénées	0	0
Nord-Pas de Calais	0	0
Basse-Normandie	0	0
Haute-Normandie	0	0
Pays de la Loire	0	0
Picardie	0	0
Poitou-Charentes	0	0
Provence Alpes Côtes d'Azur	0	0
Rhône-Alpes	0	0
Total France métropolitaine	0	0
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	0
Martinique	0	0
Réunion	0	0
Total DOM	0	0
France entière	0	0
France entière	0	0
Calcul		0



**C3\_2 VENTILATION DES FONDS REPARTIS AU TITRE DU QUOTA**

PAR NATURE D'ORGANISMES GESTIONNAIRES

Entreprises	0
Groupements professionnels	0
Chambres de commerce et d'industrie	0
Chambres de métiers	0
Chambres d'agriculture	0
Total chambres consulaires	0
Etablissements publics locaux d'enseignement	0
Etablissements publics locaux d'enseignement agricole	0
Etablissements publics d'enseignement supérieur	0
Total établissements publics d'enseignement	0
Autres (hors FNDMA)	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Calcul

**C3\_3 VENTILATION DES FONDS REPARTIS AU TITRE DU HORS QUOTA**

PAR TYPE D'ETABLISSEMENTS

Etablissements secondaires publics	0
Etablissements secondaires privés sous contrat	0
Etablissements secondaires privé hors contrat	0
Etablissements secondaires consulaires	0
Enseignement secondaire	0
Etablissements supérieurs publics	0
Etablissements supérieurs privés	0
Etablissements supérieurs consulaires	0
Enseignement supérieur	0
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>

Calcul

**D - COLLECTE DE LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE**

**D1 - MONTANT DE LA COLLECTE ENCAISSEE**

Montant de la collecte encaissée 0

**D2 - MONTANT DU REVERSEMENT AU TRESOR PUBLIC**

Montant du reversement au trésor public 0